



# Rapport d'activité **2023**

1<sup>er</sup> janv. au 31 déc. 2023





### Édition

Division des communications et affaires publiques

Réseau de transport de la Capitale

ISBN : 978-2-921925-66-2

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec – Juin 2024

L'utilisation du masculin sert uniquement à alléger le texte.

# Table des matières

---

---

Mot de la présidente	4
Mot du directeur général	5
Faits saillants	6
Portrait du RTC	10
Portrait du STAC	17
Gouvernance	19
Mot de la trésorière	23
Annexe - Rapport financier consolidé	24

---

# Mot de la présidente —

En 2023, l'atteinte de nos objectifs d'achalandage, voire leur dépassement, confirme que la voie que nous empruntons est la bonne. Nous sommes attentifs à l'évolution des besoins de la population en matière de mobilité et nous ajustons nos services pour y répondre.

Au cours de l'année, nous avons effectivement poursuivi le développement de services complémentaires dont la popularité est grandissante.

Pensons par exemple au déploiement accéléré de Flexibus ou à l'ajout de stations et de vélos pour àVélo, confié à Capitale Mobilité. Bref, nous continuons de poser des jalons vers la mobilité intégrée : le bon mode, au bon moment et au bon endroit.

Bien que le projet de tramway ait été mis sur pause en 2023, d'autres dossiers ont continué à progresser de belle façon.

En ce qui concerne notre programme d'électrification, rappelons que nos autobus 100 % électriques ont passé une première année d'essais et de tests sur le réseau, sans client à bord. De plus, nous avons annoncé la construction d'un bâtiment neuf pour abriter le centre d'exploitation Newton et avons entamé la déconstruction du bâtiment actuel.

Je ne pourrais également passer sous silence le lancement, en collaboration avec la Ville de Québec, de la nouvelle tarification sociale ÉquiMobilité. Ce rabais, qui est désormais offert à la clientèle à faible revenu, est pour moi un moyen concret de réduire les inégalités sociales.

Ainsi, il m'apparaît on ne peut plus clair que, par la réalisation de notre mission, nous avons le pouvoir de générer un transfert modal et de contribuer à la réduction des GES dans la région de Québec.

Les aspirations du RTC ne pourront toutefois se réaliser sans un financement stable, indexé et prévisible. En ce sens, l'appui du gouvernement s'avèrera essentiel.

Heureusement, nous avons incontestablement la chance de compter sur d'excellents collaborateurs tels que



Capitale Mobilité, dont j'aimerais d'ailleurs souligner le travail, ainsi que sur du personnel remarquable!

En mon nom et en celui du conseil d'administration, je terminerai donc en remerciant les employés mobilisés, compétents et dévoués du RTC et du STAC. C'est assurément par eux que passe chaque grande avancée de notre organisation!

**Maude Mercier Larouche**  
Présidente du conseil d'administration

# Mot du directeur général —

Après un an à la barre du RTC, je suis toujours aussi impressionné par la qualité du travail de nos équipes. Je suis choyé de faire partie d'une organisation constituée d'employés aussi dévoués et collaboratifs, qui brillent par leur expertise et leur sens de l'innovation.

Au cours de la dernière année, ce talent et cette énergie nous ont d'ailleurs permis de poursuivre efficacement notre transformation. Notre projet d'électrification, qui a vécu sa première période de tests sans client à bord, ne cesse notamment de progresser.

Grâce à l'ouverture et à l'agilité dont font preuve nos employés et collaborateurs, nous avons aussi été en mesure de nous adapter aux besoins de la population, entre autres grâce à la mise en place du service estival 400 et à l'expansion de Flexibus. J'aimerais également souligner l'indispensable collaboration de Capitale Mobilité au développement du service àVélo, un véritable succès en 2023.

Et que dire de l'application fructueuse de notre plan d'action pour améliorer le transport adapté! Le STAC ayant clos l'année avec un taux global de livraison du service frôlant 100 %, nous sommes confiants d'être sur la bonne voie.

Ces actions, conjuguées au lancement de nos nouveaux tarifs métropolitains, encouragent la mobilité durable et favorisent l'utilisation du transport en commun dans la communauté métropolitaine de Québec. En effet, l'augmentation significative de l'achalandage et des déplacements durant l'année ne fait que le confirmer.

Le RTC est pleinement engagé à consolider et développer l'offre de mobilité en transport collectif et, pour y parvenir, il est impératif de pouvoir compter sur un financement adéquat de la part du gouvernement. C'est avec cette assise financière que nous pourrions réaliser nos ambitions et remplir pleinement notre rôle d'offrir un service de qualité, fiable et performant aux citoyens de Québec.

Finalement, je ne saurais revenir sur 2023 sans aborder le renouvellement de la convention collective des chauffeurs et de celle des inspecteurs et répartiteurs. Selon moi, ce qui est le plus marquant à ce sujet réside dans le travail



exemplaire de celles et ceux qui, de près ou de loin, ont uni leurs efforts pour en arriver à la conclusion positive de ces deux négociations.

Encore une fois, j'aimerais donc exprimer ma gratitude envers les employés du RTC et du STAC qui mettent cœur, énergie et conviction dans la réalisation de notre mission. Soyez fiers de chacun des succès que je viens d'évoquer, car ce sont les vôtres!

**Nicolas Girard**

Directeur général

## Faits saillants

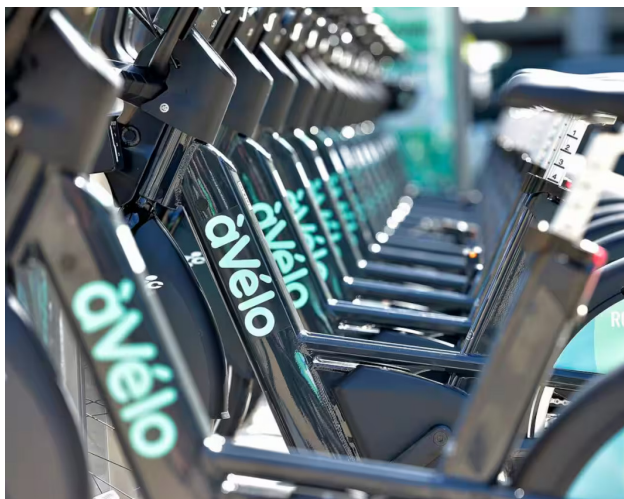


### Déploiement de Flexibus dans deux nouvelles zones

En novembre, le RTC a poursuivi l'expansion du service de transport à la demande Flexibus en annonçant qu'il desservirait deux secteurs supplémentaires, soit celui de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette.

De plus, le déploiement du service dans les zones de l'anse au Foulon et du Cap-Diamant a été confirmé pour 2024.

Depuis la mise en service de Flexibus le 7 mars 2022, plus de 235 000 déplacements ont été réalisés.



### Nouveau service estival 400

Le service estival 400 a été déployé afin de desservir des destinations touristiques telles que l'Aquarium du Québec, la Promenade Samuel-De Champlain, la gare fluviale et la gare du Palais.

Ce service, qui a été conçu en réponse à une demande accrue pendant les périodes achalandées, a offert 50 départs par jour les samedis, dimanches et jours fériés, de 8 h à 20 h, du 17 juin au 9 octobre 2023.



### Le service àVélo poursuit son expansion pour sa troisième saison

Soixante-quatorze stations et 780 vélos ont été mis à la disposition de la clientèle pour cette troisième saison du service de vélopartage àVélo, comparativement à 40 stations et 400 vélos en 2022.

En 2023, le RTC a constaté une augmentation particulièrement remarquable de l'utilisation du service. 26 000 clients ont en effet répondu présents, soit presque deux fois plus qu'en 2022. Les 670 782 déplacements représentent pour leur part plus du triple de ce qui avait été enregistré l'année dernière.

## Faits saillants



### Électrification : nouvelle construction pour le centre Newton

Le RTC a annoncé en juin la construction d'un nouveau bâtiment pour le centre d'exploitation Newton, permettant d'accueillir des autobus électriques à l'horizon de 2028. Les travaux préparatoires ont démontré qu'une nouvelle construction répondra mieux aux objectifs d'augmentation de capacité et de développement du réseau tout en conservant un emplacement stratégique près des axes routiers et permettra une efficacité accrue, un meilleur contrôle des coûts, ainsi qu'une capacité opérationnelle optimisée à long terme.

### Lancement du programme ÉquiMobilité et baisse du coût des titres Métropolitains

En février, le coût des titres Métropolitains a été revu à la baisse et gelé pour trois ans. Ainsi, le prix du laissez-passer Général est passé de 144,25 \$ à 105 \$, ce qui représente une réduction de plus de 27 %.

Le programme de tarification sociale ÉquiMobilité a pour sa part été déployé par la Ville de Québec en mai.

Visant à faciliter l'accès au transport en commun aux personnes qui se qualifient sur la base de leur revenu, cette aide financière offre un rabais de 33 % sur le tarif général du laissez-passer mensuel et sur le billet 1 passage.



## Faits saillants



### Négociation et renouvellement de deux conventions collectives

Cette année a eu lieu la négociation de deux conventions collectives, ce qui a nécessité une importante implication de la part de plusieurs intervenants. Après l'adoption d'une entente de principe en juillet, les chauffeurs ont renouvelé en octobre leur convention pour une durée de cinq ans. En novembre, les inspecteurs et répartiteurs ont pour leur part signé leur renouvellement, également valide pour cinq ans, à la suite d'une entente de principe survenue en octobre.

### Stabilisation de l'offre de service estivale du STAC

Grâce aux actions menées et à celles qui se poursuivront en 2024, le Service de transport adapté de la Capitale (STAC) a terminé l'année avec un taux global de livraison du service frôlant 100 %. Parmi les six orientations concrètes pour stabiliser l'offre de service et améliorer l'expérience des clients du transport adapté, le contrat octroyé par le STAC à la compagnie Transdev a permis d'ajouter plus de 15 400 heures de service en 6 mois, répondant notamment à la demande des clients lors des grands événements et des camps d'été.



### Mobilité intégrée : association de Capitale Mobilité avec Transamo/PMP

Une association entre Capitale Mobilité et la firme Transamo/PMP Strategy a été annoncée en mai. Cette dernière a eu pour mandat d'accompagner Capitale Mobilité dans la définition et l'implantation de la mobilité intégrée ainsi que de son modèle d'affaires à Québec, toujours dans l'optique de simplifier les déplacements des citoyens.



## Le RTC : fidèle partenaire des grands événements.

Encore cette année, le RTC a répondu présent aux grands événements, notamment en offrant des navettes événementielles aux festivaliers.

En ce qui concerne le Festival d'été de Québec, un total d'environ 318 000 déplacements a été effectué à bord des navettes et des parcours du RTC pendant les 12 soirs du festival. Cette donnée n'inclut toutefois pas la soirée supplémentaire du 17 juillet, alors que le service de navette avait été prolongé.

Cette opération a d'ailleurs demandé une dose supplémentaire d'agilité aux employés du RTC qui, pendant le festival, sont plus de 150 à se consacrer quotidiennement au bon déroulement des déplacements.

Le service à Vélo, quant à lui, a enregistré environ 62 000 déplacements.

La soirée la plus achalandée a été celle du vendredi 7 juillet, pendant laquelle environ 48 000 déplacements ont été réalisés à bord des navettes et des parcours réguliers.

Pour ce qui est des Grands Feux Loto-Québec, le RTC a proposé cette année des navettes événementielles au départ de Lebourgneuf et de Sainte-Foy. Du 1<sup>er</sup> au 24 août, les participants ont donc pu bénéficier de ce service chaque soir de feux.



# Portrait du RTC

## Mission

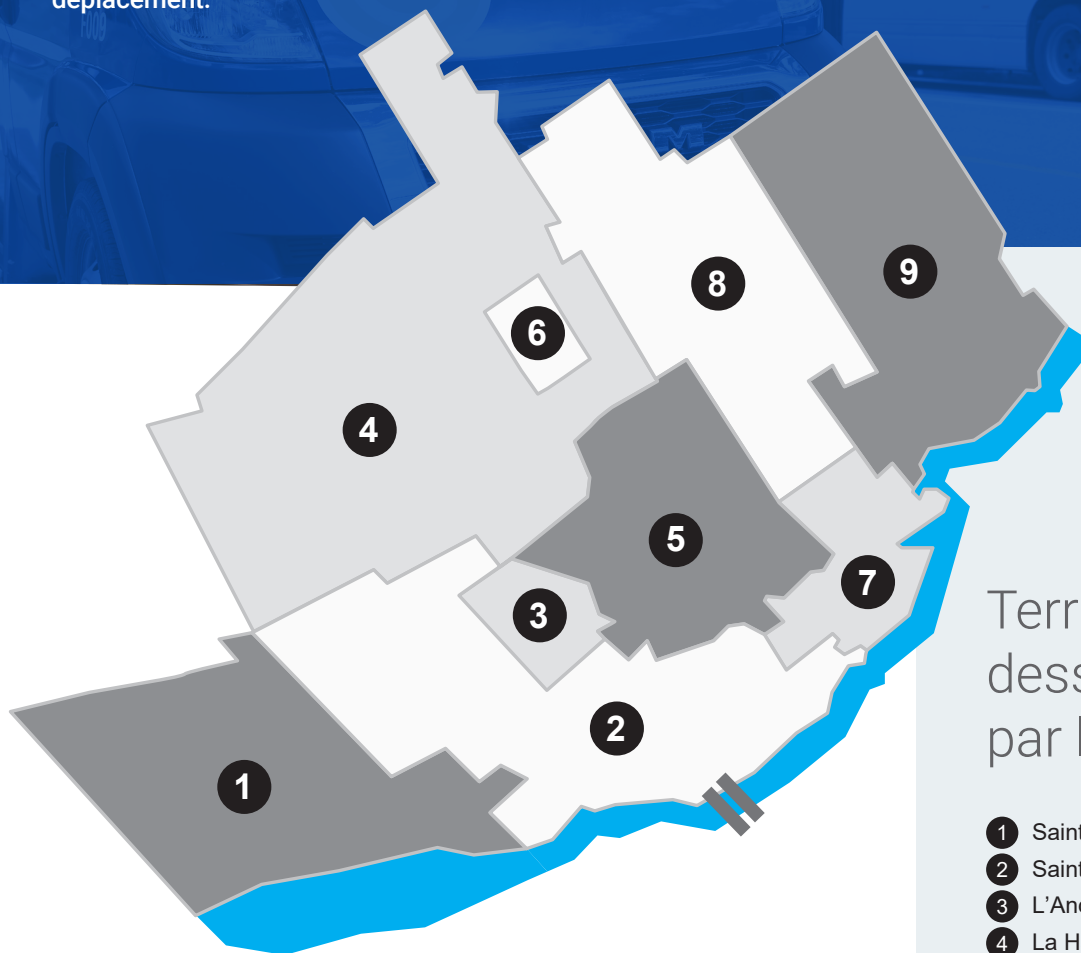
Le RTC assure la mobilité des personnes sur son territoire, en offrant du transport collectif et en favorisant l'intégration de différentes solutions de déplacement.

## Vision

Être leader en mobilité en offrant des solutions modernes, efficaces, variées et intégrées.

## Valeurs

Collaboration  
Respect  
Ouverture  
Innovation  
Excellence



## Territoire desservi par le RTC

- ① Saint-Augustin-de-Desmaures
- ② Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge
- ③ L'Ancienne-Lorette
- ④ La Haute-Saint-Charles
- ⑤ Les Rivières
- ⑥ Wendake
- ⑦ La Cité – Limoilou
- ⑧ Charlesbourg
- ⑨ Beauport

Le RTC assure le transport en commun dans l'agglomération de Québec, laquelle compte environ 588 777 personnes\*. En symbiose avec la mission du RTC, le STAC met à la disposition de sa clientèle des minibus et des taxis adaptés.

\*Selon l'Institut de la statistique du Québec, 2021

## Portrait du RTC

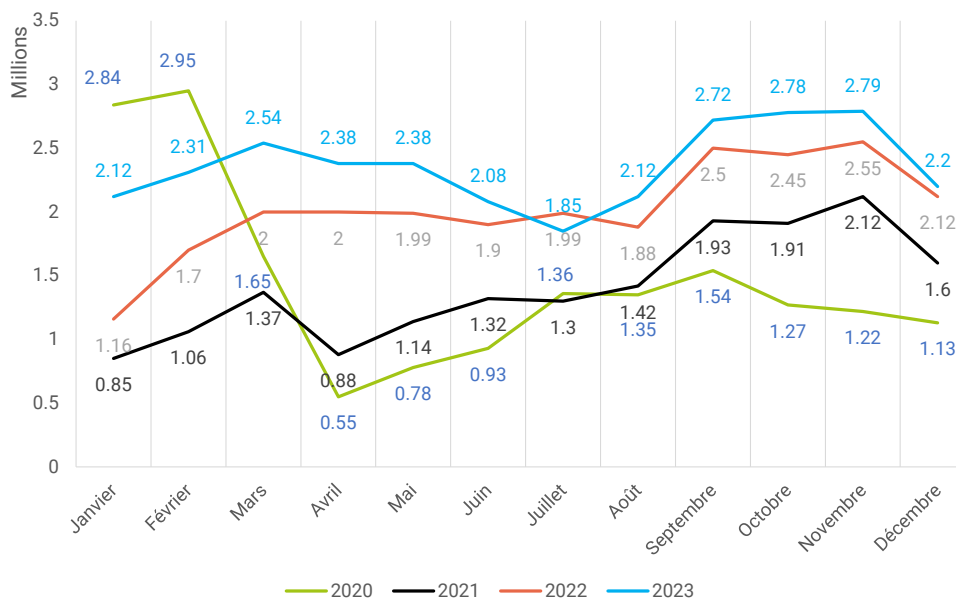
# Achalandage

Le nombre de déplacements effectués en 2023 indique une reprise constante de l'achalandage tout au long de l'année. Chaque mois, les objectifs de déplacements ont été atteints, voire dépassés.

La baisse constatée en juillet s'explique par l'absence de service durant la grève des chauffeurs, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 5 juillet.

Une hausse marquée a été enregistrée pour la rentrée scolaire, faisant de septembre le mois le plus achalandé depuis 2019.

### Comparatif d'achalandage mensuel (en nombre de déplacements)



### Total des déplacements

2020

**17 572 695**

2021

**16 895 017**

2022

**24 239 512**

2023

**28 249 763**

## Portrait du RTC

## Le RTC en chiffres



## Parc autobus

**630**  
autobus

**231** standards

**85** articulés

**218** standards hybrides

**29** articulés hybrides

**64** midibus hybrides

**3** autobus électriques  
en location

**78,4 %**  
des véhicules accessibles\*



## Le réseau

**26 085 882** km  
parcourus en 2023

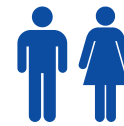
**158** parcours, dont 14 sont  
accessibles\*, soit les parcours  
1-11-54-61-74-76-84-400-800-  
801-802-803-804-807

**867** km de réseau

**65,5** km de voies réservées

**4 060** départs par jour

**1 202 656**  
voyages réalisés

Ressources  
humaines

**1 782** employés, dont 1 717  
postes réguliers

**919** personnel chauffeur

**502** personnel  
administratif,  
de soutien et projets

**361** personnel entretien

**1 341** hommes

**441** femmes

**46,6** moyenne d'âge

**10,9** moyenne  
d'années de service

**57** départs à la retraite  
en 2023



## Infrastructures

**4 383** arrêts

**434** arrêts accessibles\*

**967** abribus

**20** stations tempérées

**23** Parc-O-Bus

**9** terminus

**1** terminus événementiel  
(ExpoCité)

\*Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

## Portrait du RTC

# Outils d'information



**25 361**  
abonnés



**7 238**  
abonnés



**9 268**  
abonnés



**1 120**  
abonnés



**3 000 896\***  
visites (site Web)



Application mobile  
Nomade temps réel

**14 251 026\***  
visites totales



Application mobile  
RTC Nomade  
païement

**103 273**  
inscriptions



**83**  
bornes d'information  
Nomade temps réel



**59**  
écrans d'information  
en abribus

**45** statiques  
**14** tactiles



**4 680**  
panneaux d'arrêt



**1 105**  
affiches trajet horaire



Centre contact client



**119 057**  
appels reçus



**80,8 %**  
de taux de réponse  
fournie séance tenante



**34 841**  
visites

Centre d'information du  
884, rue Saint-Joachim  
(fermé le 13 octobre 2023)

**42 547**  
visites

Service d'accompagnement  
en mobilité intégrée (SAMI)  
820, avenue Ernest-Gagnon

\*Un changement de plateforme de mesure a été réalisé en 2023 pour la compilation des données pour le site Web et l'application mobile RTC Nomade temps réel. Cela peut entraîner des différences dans la prise de mesure, car les façons de mesurer diffèrent d'une plateforme à l'autre.

## Portrait du RTC

## Clientèle

L'abonne BUS

**9 970**

abonnés

**2 319**

L'abonne BUS Travailleur

**85**entreprises partenaires de  
L'abonne BUS Travailleur**7 651**

L'abonne BUS Perso

**36 %**des détenteurs d'un  
Laissez-passer mensuel  
Général sont inscrits à  
L'abonne BUSTitres de transport  
vendus**207 901**

Laissez-passer mensuel Général

**608 559**

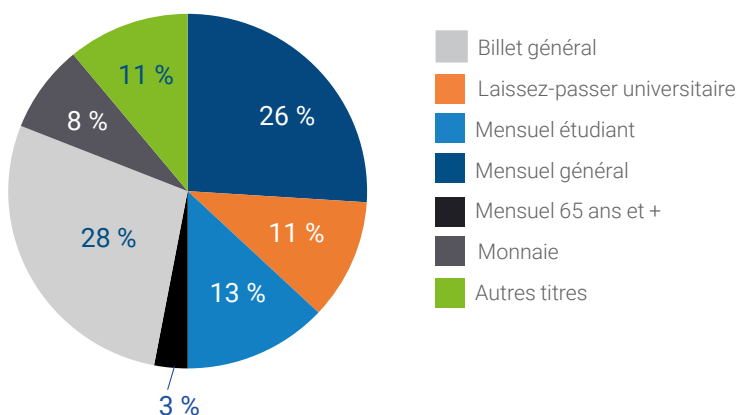
mensuels

**169 926**

glissants\*

**7 238 027**

billets unitaires

Répartition des revenus  
par titre de transport**81 %**

de clients satisfaits

Résultat global du sondage qualité 2023

\*Les titres glissants n'ont pas de date de début d'utilisation fixe. Ex. : titre 5 jours consécutifs

## Portrait du RTC

# Développement durable

Comme le souligne le Plan de mobilité durable de la Ville de Québec, la mobilité est un élément significatif de la qualité de vie des citoyens. En tant qu'acteur clé de la mobilité à Québec, le RTC a la capacité et la volonté de participer à l'essor de la région et d'être un acteur significatif de son développement durable. Le RTC est donc fier d'affirmer son engagement envers le développement durable et de mettre en œuvre au quotidien des actions concrètes et cohérentes permettant de limiter son empreinte écologique.

### Récupération totale

**8,4**

tonnes de carton compressé

**66 960**

litres d'huile usée

**3 129**

pneus réchappés

**168,1**

tonnes de ferraille

**469,5**

tonnes de boues contaminées

**23 %**

de pièces reconditionnées versus la consommation totale de pièces

**412 327**

tonnes éq. en CO<sub>2</sub> évitées par le RTC\*

**83,7**

tonnes éq. en CO<sub>2</sub> évitées par le service àVélo\*\*

## Portrait du RTC

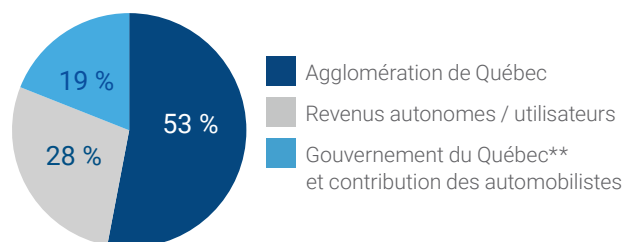
## Portrait financier

Non consolidé. Basé sur les revenus et dépenses de fonctionnement à des fins fiscales.

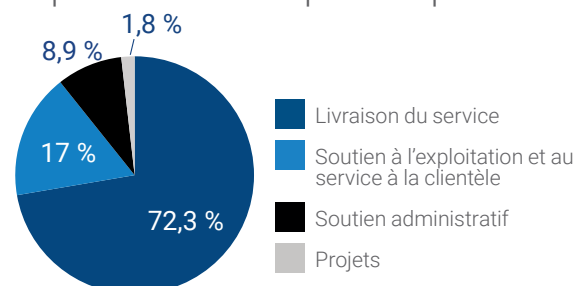
Revenus : **268,6 M\$\***

Dépenses : **259,2 M\$**

## Répartition des revenus



## Répartition des dépenses par activité



\*Incluant une aide ponctuelle du Gouvernement du Québec

\*\*Il n'y a pas de sommes supplémentaires qui expliquent un surplus en 2023 dans le rapport financier du RTC : ce sont les mêmes montants, mais les modalités du MTMD quant à l'utilisation de l'aide ponctuelle de 27,6 M\$ pour le RTC ont été récemment modifiées. Ces changements créent un surplus artificiel et théorique de 9,5 M\$ en 2023, qui sera affecté au budget 2024. Il s'agit d'une modalité administrative.

## Portrait du STAC

# Service de transport adapté de la Capitale



# 617 814

déplacements

# 5 356 601

kilomètres parcourus

Minibus adapté : **863 424 km (16 %)**

Minibus ambulatoire : **453 456 km (8,5 %)**

Taxi : **3 539 855 km (66 %)**

Taxi adapté : **499 866 km (9,5 %)**

### Déplacements par type de véhicule



Minibus : **176 548**



Taxi : **397 574**



Taxi adapté : **43 692**

### Déplacements par type de mobilité



Fauteuil roulant : **106 197**



Ambulatoire : **486 679**



Accompagnateur : **24 938**

# Portrait du STAC

## Profil de la clientèle

**11 920**

clients admis

**1 393**

nouveaux clients admis en 2023

## Âge moyen

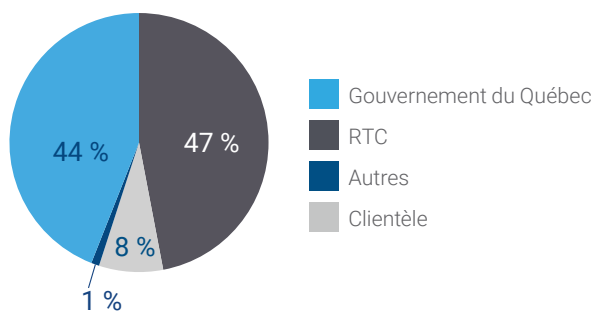
0-20 ans : **5,38 %**

21-64 ans : **17,23 %**

65-79 ans : **36,11 %**

80 ans et plus : **41,28 %**

## Répartition des revenus



## Ressources humaines

**37**

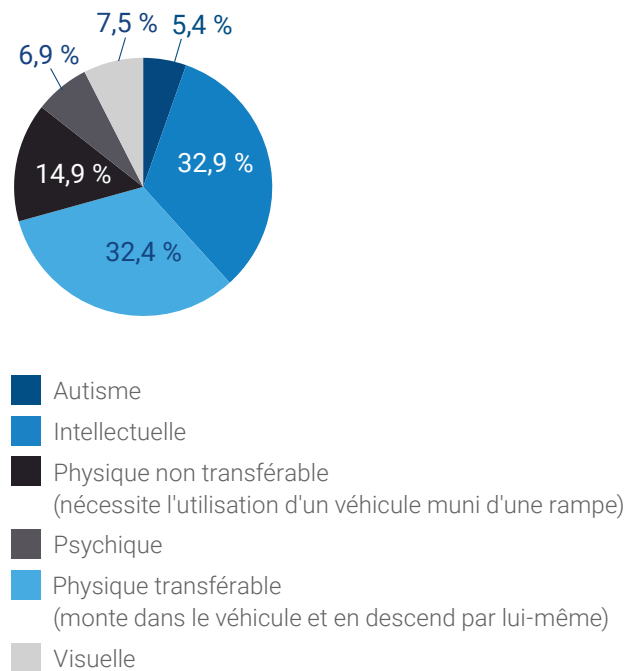
employés

**7** personnel cadre, professionnel et de soutien

**13** préposés au centre de réservation et agents

**17** contrôleurs

## Répartition par type de limitation fonctionnelle



## Gouvernance

# Le conseil d'administration

Le conseil d'administration du RTC est composé de douze membres, dont sept sont des élus municipaux, deux sont des membres indépendants et trois sont choisis parmi les résidents de l'agglomération de Québec pour représenter la clientèle du transport régulier et adapté. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le conseil d'agglomération de Québec.

Le conseil d'administration exerce les fonctions et pouvoirs du RTC et détermine les grandes orientations. À ce titre, il adopte notamment le plan stratégique, le budget et le programme d'immobilisations, et il entérine les parcours ainsi que les tarifs. Les membres du conseil d'administration participent à des séances de formation professionnelle et à des séances de planification avec la direction.

### Nombre d'assemblées

Ordinaires : 10

Extraordinaires : 5

Résolutions : 98



### Maude **Mercier Larouche**

Présidente

Conseillère municipale du district de Saint-Louis–Sillery  
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

### Claude **Lavoie**

Vice-président

Conseiller municipal du district de Saint-Rodrigue  
Arrondissement de Charlesbourg

### Sébastien **Hallé**

Conseiller municipal du district des Pins  
Ville de L'Ancienne-Lorette

### Pierre-Luc **Lachance**

Conseiller municipal du district de Saint-Roch–Saint-Sauveur  
Arrondissement de La Cité–Limoilou

### Jean **Simard**

Conseiller municipal du district de Portneuf  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

### Jackie **Smith**

Conseillère municipale du district de Limoilou  
Arrondissement de La Cité–Limoilou

### David **Weiser**

Conseiller municipal du district du Plateau  
Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

### France **Bilodeau**

Membre indépendante

### Yvan **Bourdeau**

Membre issu de la clientèle

### Liguori **Hinse**

Membre indépendant

### Joël **Joncas**

Membre issu de la clientèle

### Annie **Sanfaçon**

Membre issue de la clientèle

# Gouvernance

## Les comités techniques du C. A.

Le conseil d'administration s'est doté de comités techniques, chacun ayant des responsabilités spécifiques reliées à divers champs d'activité. Ces comités sont composés de membres du conseil d'administration et de membres externes, le cas échéant. Par ces comités, le conseil d'administration exerce les pouvoirs qui lui sont conférés, mais assure également une vigie sur les diverses activités de l'organisation.

### Comité d'audit

Ce comité a pour mandat d'encadrer les fonctions d'audit interne et externe du RTC et d'assurer le suivi des recommandations émanant de ces fonctions. Il étudie les moyens et les solutions à privilégier pour assurer au conseil une conduite efficace des affaires opérationnelles et administratives du RTC.

**Président :** Joël Joncas  
**Séances en 2023 :** 3

### Comité gouvernance

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière d'éthique et de gouvernance et de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

**Présidente :** Maude Mercier Larouche  
**Séances en 2023 :** 2

### Comité patrimoine, financement et risques

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion du patrimoine d'entreprise, de réalisation des projets majeurs, de gestion financière et de gestion des risques, et ce, afin de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

**Président :** Joël Joncas  
**Séances en 2023 :** 10

### Comité ressources humaines

Ce comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion des ressources humaines du RTC et de formuler au conseil d'administration les recommandations appropriées.

**Présidente :** France Bilodeau  
**Séances en 2023 :** 3

# Gouvernance

## Comité approche client

Le comité a pour mandat de valider les orientations du RTC concernant l'expérience client lors de l'utilisation de ses produits et services. Il s'assure que les projets et/ou dossiers qui lui sont présentés répondent aux objectifs établis.

**Présidente** : Annie Sanfaçon

**Séances en 2023** : 6

## Milieu associatif

### Sous-comité partenaires

Le sous-comité partenaires – milieu associatif réunit des représentants d'organisations concernées par l'expérience des clients des services de transport en commun régulier et adapté. Ses membres ont pour mandat d'entretenir un lien avec le RTC, de participer à la planification d'activités visant l'amélioration des services de transport en commun régulier et adapté ainsi que de contribuer à la réalisation de certains projets en participant à des groupes de travail.

**Membres** : le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03), incluant un délégué représentant la déficience motrice, la déficience visuelle et la déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et la fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ).

**Séances en 2023** : 6

### Sous-comité clientèle du transport adapté

Formé en novembre 2023, le sous-comité clientèle du transport adapté a pour mandat de réunir des représentants de la clientèle, ou ses accompagnateurs, utilisant le service de transport adapté, dans une démarche d'amélioration continue des services et de l'expérience client. Plus précisément, ce sous-comité clientèle doit connaître et comprendre globalement les processus clés du service de transport adapté afin de proposer différentes solutions d'améliorations constructives.

**Séance en 2023** : 1

# Gouvernance

## Le comité de direction



Directeur général  
Nicolas Girard



Directrice exécutive  
de l'administration  
Annie Bélanger



Directeur exécutif  
de l'exploitation  
Martin Labbé



Directrice exécutive des  
affaires corporatives et  
secrétariat général  
Stéphanie Deschênes



Directrice exécutive du  
développement réseau  
et de l'expérience client  
Valérie Drolet



Directeur exécutif  
des technologies  
Christian Lebeuf



Directeur exécutif  
des projets majeurs  
Sylvain Paquet



Directrice de la Division  
des communications et  
affaires publiques  
Brigitte Lemay

## Rémunération des directeurs exécutifs

Nom	Titre	Revenu d'emploi	Régime de retraite	Assurances collectives	Rémunération totale
Nicolas Girard	Directeur général	255 000 \$	17 254 \$	6 190 \$	278 444 \$
Annie Bélanger	Directrice exécutive de l'administration	239 360 \$	17 254 \$	8 222 \$	264 836 \$
Martin Labbé	Directeur exécutif de l'exploitation	222 584 \$	17 254 \$	6 341 \$	246 178 \$
Stéphanie Deschênes	Directrice exécutive des affaires corporatives et secrétariat général	180 224 \$	17 013 \$	4 515 \$	201 752 \$
Valérie Drolet*	Directrice exécutive du développement réseau et de l'expérience client	23 558 \$	2 320 \$	1 457 \$	27 335 \$
Christian Lebeuf	Directeur exécutif des technologies	210 125 \$	17 254 \$	9 816 \$	237 195 \$
Sylvain Paquet**	Directeur exécutif des projets majeurs	215 000 \$	n.d.	n.d.	215 000 \$

\*Entrée en fonction le 30 octobre 2023

\*\*Employé à contrat

## Mot de la trésorière

---

En vertu des articles 136 et 138 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L. R. Q. chapitre S-30.01), la trésorière a dressé et attesté la véracité des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et les a déposés lors de l'assemblée du conseil d'administration du 3 avril 2024.

Le conseil d'administration, par l'entremise de son comité d'audit, s'est assuré que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit, composé de membres du conseil d'administration, a examiné les états financiers consolidés dressés par la trésorière et en a recommandé le dépôt au conseil d'administration qui en a pris acte.

Les états financiers consolidés ont été audités conjointement par le vérificateur général de la Ville de Québec et par l'auditeur indépendant Mallette S.E.N.C.R. L. Le vérificateur et l'auditeur indépendant ont eu librement et pleinement accès au comité d'audit afin de discuter de leur audit et des questions connexes.



Cynthia Paquin, CPA

Directrice de division – gestion financière et trésorière

# Annexe

# Rapport financier

# consolidé

---



# Rapport financier consolidé

Exercice terminé le 31 décembre 2023

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

Aux membres du conseil,

Je soussigné(e), Cynthia Paquin, suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et atteste de sa véracité.

Signature 

Date 3 avril 2024

# Table des matières

## États financiers consolidés audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État consolidé des résultats	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	9
Renseignements complémentaires consolidés	
Informations sectorielles consolidées	
Résultats détaillés par organismes	34
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales par organismes	35
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales par organismes	36
Situation financière par organismes	37
Charges par objets	38
Excédent (déficit) accumulé	39
Avantages sociaux futurs	43

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

---

Aux administrateurs du  
**Réseau de transport de la Capitale,**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du **RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE** (Organisme), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Afin de soutenir le maintien des services de transport collectif, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1647-2023 octroyant le versement d'une aide financière à l'Organisme. À la suite de la directive du ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'Organisme a comptabilisé un paiement de transfert alors qu'aucune convention d'aide financière n'avait été signée à la date des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. En conséquence, les débiteurs, l'excédent accumulé et les revenus de transferts sont surévalués de 27 600 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observation - Informations financières établies à des fins fiscales et base de présentation des états financiers consolidés

Nous attirons l'attention sur le fait que l'Organisme inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14, S15 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales.

## **RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)**

---

De plus, nous attirons l'attention sur la définition du terme « Administration municipale » à la section Périmètre comptable de la note 2 Principales méthodes comptables. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

---

- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 3 avril 2024

 CPA auditeur

Daniel Rancourt, CPA auditeur  
Vérificateur général de la Ville de Québec

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Budget	Réalizations	
		2023	2023	2022
<b>Revenus</b>				
Taxes	1			
Compensations tenant lieu de taxes	2			
Quotes-parts	3	143 031 000	143 131 000	135 317 400
Transferts	4	108 105 484	220 844 438	141 039 231
Services rendus	5	80 655 260	80 996 363	67 268 717
Imposition de droits	6			
Amendes et pénalités	7			
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	108 250	2 068 519	603 941
Autres revenus	10	2 945 820	2 012 103	2 006 912
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	334 845 814	449 052 423	346 236 201
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	39 803 259	36 725 173	32 306 951
Sécurité publique	15			
Transport	16	270 277 483	300 122 364	265 623 485
Hygiène du milieu	17			
Santé et bien-être	18			
Aménagement, urbanisme et développement	19			
Loisirs et culture	20			
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	7 033 761	12 966 162	7 783 693
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	317 114 503	349 813 699	305 714 129
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	25	17 731 311	99 238 724	40 522 072
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		583 225 796	542 703 724
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	27			
Solde redressé	28		583 225 796	542 703 724
<b>Excédent (déficit) accumulé à la fin de l'exercice</b>	29		682 464 520	583 225 796

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	4 963 982	52 535 119
Débiteurs (note 5)	2	620 333 604	377 863 508
Prêts (note 6)	3		
Placements de portefeuille (note 7)	4		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7	520 851	
	8	625 818 437	430 398 627
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10	32 930 331	
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	91 348 212	67 529 908
Revenus reportés (note 11)	12	166 855 036	37 977 362
Dette à long terme (note 12)	13	383 695 421	336 165 991
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	47 676 100	49 155 300
Autres passifs (note 14)	15	1 387 697	
	16	723 892 797	490 828 561
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(98 074 360)	(60 429 934)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	516 783 149	509 839 085
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		
Stocks de fournitures	20	7 389 110	6 677 843
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22	256 887 472	127 138 802
	23	781 059 731	643 655 730
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	682 985 371	583 225 796
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	682 464 520	583 225 796
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26	520 851	
	27	682 985 371	583 225 796

Obligations contractuelles (note 19)  
Droits contractuels (note 20)  
Passifs éventuels (note 21)  
Actifs éventuels (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>Budget</b>	<b>Réalisations</b>	
		<b>2023</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	17 731 311	99 238 724	40 522 072
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	83 637 000)(	52 605 880)(	29 122 838)
Produit de cession	3		87 354	13 950
Amortissement	4	48 480 000	45 320 621	45 415 610
(Gain) perte sur cession	5		253 841	(8 950)
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	(35 157 000)	(6 944 064)	16 297 772
Variation des propriétés destinées à la revente	9			
Variation des stocks de fournitures	10		(711 267)	(727 939)
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12		(129 748 670)	(73 984 905)
	13		(130 459 937)	(74 712 844)
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14		520 851	
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	(17 425 689)	(37 644 426)	(17 893 000)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(60 429 934)	(42 536 934)
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	18			
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(60 429 934)	(42 536 934)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(98 074 360)	(60 429 934)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	1	
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Dérivés	2	(761 024)
Placements de portefeuille	3	
Autres		
▪ Gains de réévaluation cumulés - début de l'exercice, adoption initiale	4.1	3 410 345
Montants reclassés dans l'état des résultats		
▪ Gains nets réalisés sur les swaps de carburant	5.1	(2 128 470)
<b>Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>520 851</b>
Autres éléments du résultat étendu présentés par les entreprises municipales	7	
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice</b>	<b>8</b>	<b>520 851</b>

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	99 238 724	40 522 072
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	45 320 621	45 415 610
Autres			
▪ Perte (gain) sur cession	3.1	253 841	(8 950)
▪ Amort frais reportés dette long terme	3.2	473 449	473 492
	4	145 286 635	86 402 224
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	5	(230 265 366)	(49 079 313)
Autres actifs financiers	6		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	7	100 867 461	8 438 297
Revenus reportés	8	128 877 674	1 568 612
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	9	(1 479 200)	(52 600)
Propriétés destinées à la revente	10		
Stocks de fournitures	11	(711 267)	(727 939)
Autres actifs non financiers	12	(129 748 670)	(448 658)
	13	12 827 267	46 100 623
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	14	( 55 823 340)	( 28 191 947)
Produit de cession des immobilisations corporelles	15	87 354	13 950
Acquisition d'actifs incorporels achetés	16	( )	( )
Produit de cession des actifs incorporels achetés	17		
	18	(55 735 986)	(28 177 997)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	19	( )	( )
Remboursement ou cession	20		
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	21	( )	( )
Cession	22		
	23		
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	24	20 151 356	39 675 000
Remboursement de la dette à long terme	25	( 37 958 000)	( 39 014 000)
Variation nette des emprunts temporaires	26	13 670 451	
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	27	(526 225)	(893 599)
Autres			
▪	28.1		
	29	(4 662 418)	(232 599)
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	30	(47 571 137)	17 690 027
Solde déjà établi	31	52 535 119	34 845 092
Redressement aux exercices antérieurs (note 23)	32		
Solde redressé	33	52 535 119	34 845 092
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	34	4 963 982	52 535 119

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**1. Statut de l'organisme municipal**

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) est constitué et régi en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun. Il offre un service de transport en commun à une population d'environ 610 000 personnes sur une partie du territoire de l'agglomération de Québec.

**2. Principales méthodes comptables**

**Base de présentation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale au Québec publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Celles-ci comprennent les pages S13, S14, S15 et S23 qui portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « RTC » désigne l'entité formée par le RTC et les organismes qu'il contrôle et l'expression « Administration municipale » réfère à la consolidation du RTC et de Capitale Mobilité, excluant les autres organismes contrôlés.

**A) Périmètre comptable et partenariats**

S.O.

**a) Périmètre comptable**

Les états financiers consolidés regroupent les comptes du RTC et des organismes qu'il contrôle, soit le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), 9320-9179 Québec inc. (détenue en totalité) et Capitale Mobilité, Société en développement commercial, Société en commandite (détenue en totalité). Les transactions interentités et les soldes réciproques sont éliminés.

**b) Partenariats**

S.O.

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont comptabilisés au cours de l'exercice où surviennent les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

**Estimations comptables**

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la provision pour dévaluation des stocks, la provision pour mauvaises créances, les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement, les passifs liés aux obligations de mises hors service des immobilisations, les débiteurs en lien avec le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, les transferts dont l'admissibilité n'a pas fait l'objet d'une vérification, l'établissement des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, des réclamations en justice et les hypothèses actuarielles relatives à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Incertitude relative à la mesure**

Une incertitude importante relative à la mesure existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'un écart important survienne au cours de la période qui n'excède pas un an à compter du 31 décembre 2023. Le RTC a déterminé qu'il existe une incertitude importante relative à la mesure en ce qui a trait au dépôt sur actifs de transport inclus dans les autres actifs non financiers (note 18) et aux droits contractuels (note 20) relatifs au projet de Tramway de Québec.

**C) Actifs financiers**

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse.

**D) Passifs**

**Dettes à long terme**

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode du taux effectif. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais reportés à l'état consolidé de la situation financière.

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par le RTC en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. Le RTC comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

**E) Actifs non financiers**

**Stocks de fournitures**

Les stocks de fournitures se composent des pièces de rechange mécaniques, des supports pour titres de transport et du diesel qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation et sont comptabilisés au coût établi selon la formule de l'épuisement successif.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes et les durées suivantes :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
<b>Infrastructures</b>		
Mesures préférentielles	Linéaire	20 ans
Stationnements incitatifs	Linéaire	20 ans
Terminus et pôles d'échange	Linéaire	20 ans
Réfections majeures - 10 ans	Linéaire	10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

<b>Bâtiments</b>		
Bâtiments et améliorations aux bâtiments	Linéaire	20 et 40 ans
Abribus, abris de protection et stations tempérées	Linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

<b>Véhicules</b>		
Autobus à utilisation linéaire	Linéaire	16 ans
Autobus à utilisation non linéaire	Manuel*	16 ans
Autobus pour le transport adapté	Linéaire	5 ans
Véhicules légers	Linéaire	5 ans
Véhicules lourds, vélos et autres véhicules	Linéaire	10 ans

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

<b>Ameublement et équipement de bureau</b>		
Logiciels et équipement informatique	Linéaire	5 et 10 ans
Ameublement et équipement de bureau	Linéaire	10 ans
Équipement de télécommunication	Linéaire	10 ans

<b>Machinerie, outillage, équipement</b>		
Machinerie	Linéaire	15 ans
Outillage	Linéaire	5 ans
Équipement	Linéaire	10 et 20 ans

Coûts de mise hors service d'immobilisations	Linéaire	De 7 à 37 ans
--	----------	---------------

\* Répartition annuelle en fonction de l'utilisation réelle des autobus selon leur durée de vie utile de 16 ans. Lorsque la conjoncture indique une perte de valeur de l'immobilisation ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter la baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est comptabilisée.

#### **Autres actifs non financiers**

Les autres actifs non financiers sont composés principalement des dépôts sur acquisition d'immobilisations, des dépôts sur actifs de transport et des frais payés d'avance. Les dépôts sur actifs de transport résultent de la réalisation du Tramway de Québec. Les frais payés d'avance représentent des débours effectués au cours de l'exercice pour des services dont le RTC bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces actifs ne sont pas affectés au règlement de passifs, à moins d'être vendus.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés comme actifs dans les états financiers.

#### **F) Revenus**

##### **Revenus**

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent lorsqu'il y a existence d'un accord, que les services ont été fournis, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les revenus de transfert sont comptabilisés aux états financiers consolidés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés par le cédant et lorsque les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans ce cas, un revenu reporté est comptabilisé puis amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

**G) Avantages sociaux futurs**

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs est présenté à l'état consolidé de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

La charge de l'exercice est établie selon la comptabilité d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs des régimes.

Dans l'application de ces méthodes, un cloisonnement est fait entre le service antérieur au 1er janvier 2014 et le service postérieur au 31 décembre 2013 pour se conformer à la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (2014, chapitre 15) sanctionnée le 5 décembre 2014 (Loi).

Les obligations au titre des prestations constituées sont calculées de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels. Des obligations implicites peuvent devoir être reconnues, notamment en vertu de la Loi.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont estimés en date du 31 décembre 2023 selon la valeur de marché redressée établie sur une période de cinq ans et sans reconnaître immédiatement une partie des gains et pertes actuariels de l'exercice.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement commence dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification aux régimes est comptabilisé immédiatement en charge. En contrepartie, des gains ou pertes actuariels non amortis peuvent devoir être constatés, l'excédent pouvant faire l'objet d'un montant aux dépenses constatées à pourvoir.

En plus des prestations de retraite, les avantages sociaux futurs comprennent les avantages complémentaires de retraite comme la couverture des soins de santé et l'assurance-vie offertes aux retraités et les rentes d'invalidité.

**H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir**

Les dépenses constatées à pourvoir représentent le montant des charges de l'exercice courant et des exercices antérieurs dont la comptabilisation est exigée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à l'égard desquelles le RTC a choisi de différer la constatation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Ce montant est créé aux fins suivantes et amorti selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales :

Financement à long terme des activités de fonctionnement :  
 - Frais d'émission de la dette à long terme : linéaire sur 5 ans

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Immobilisations corporelles :

- Obligations de mises hors service : linéaire sur le nombre d'années prévues avant la mise hors service de l'immobilisation.

**l) Instruments financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation, sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les emprunts temporaires, les créditeurs et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer) et les dettes à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

**Dérivés**

Le RTC a recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de marchandises, pour réduire le risque lié aux fluctuations du prix du carburant. La politique du RTC consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

**Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

**Niveau 1**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

**Niveau 2**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

**Niveau 3**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**J) Autres éléments**

**Opérations interentités**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par la Ville de Québec ou le RTC ou soumises à un contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

**3. Modification de méthodes comptables**

**Adoption initiale — Instruments financiers**

À compter du présent exercice, le RTC a adopté les exigences des chapitres SP 3450, Instruments financiers et SP 1201, Présentation des états financiers, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Le chapitre SP 3450 comprend des exigences relatives à la constatation, à la mesure et à la présentation des instruments financiers, notamment par la constatation à la juste valeur plutôt qu'au coût de certains instruments. Cette norme comprend également de nouvelles exigences importantes en ce qui concerne l'information à fournir aux états financiers, notamment sur les risques découlant des instruments financiers.

Les effets sur les états financiers du RTC portent principalement sur ses instruments financiers dérivés, SWAPS de carburant ainsi que les éléments de ses résultats, gains et pertes de réévaluation en découlant.

Ces nouvelles exigences ont été appliquées de façon prospective. Ainsi, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet de générer un autre actif financier de 520 851 \$ et de constater un gain non réalisé sur dérivé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

**Adoption initiale — Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

À compter du présent exercice, le RTC a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3280, le RTC comptabilise un passif et une augmentation correspondante du coût de l'immobilisation corporelle visée à l'égard des obligations juridiques qui sont liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et qui résultent de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son utilisation normale. Ces recommandations s'appliquent aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles contrôlées par le RTC qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, y compris les immobilisations corporelles louées.

Conformément aux nouvelles exigences, le RTC doit comptabiliser un tel passif lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige le RTC à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences ont fait l'objet d'une application prospective.

Ces nouvelles exigences ayant été appliquées de façon prospective, il n'y a eu aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur. Ceci a eu pour effet de générer un autre passif de 1 387 697 \$ et une augmentation des immobilisations du même montant.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2023	2022
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	4 963 982	52 535 119
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	4 963 982	52 535 119
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	6	4 963 982	52 535 119
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	7		
	8	9 343 366	8 887 600

**Note****5. Débiteurs**

		2023	2022
Taxes municipales	9		
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	437 480 429	368 561 183
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	2 416 813	4 089 232
Organismes municipaux	13		
Autres			
▪ Autres	14.1	6 171 130	5 213 093
▪ Ville de Québec	14.2	174 265 232	
	15	620 333 604	377 863 508
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	299 982 399	253 065 546
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	299 982 399	253 065 546
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	21	74 916	44 916
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	22		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	23		
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	24	430 688 476	362 868 535
Ministère de la Culture et des Communications	25		
Autres ministères/organismes	26	6 791 953	5 692 648
	27	437 480 429	368 561 183

**Note**

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme portent intérêt à des taux variant de 0,80 % à 5,25 % et les échéances s'échelonnent de 2024 à 2043.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**6. Prêts**

		2023	2022
Prêts à un office d'habitation	28		
Prêts à un fonds d'investissement	29		
Autres			
▪	30.1		
	31		
Provision pour moins-value déduite des prêts	32		

**Note****7. Placements de portefeuille**

		2023	2022
Placements à titre d'investissement	33		
Autres placements	34		
	35		
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	36		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	37		

**Note****8. Autres actifs financiers**

		2023	2022
Propriétés destinées à la revente (note 16)	38		
Autres	39	520 851	
	40	520 851	

**Note****9. Emprunts temporaires**

Le RTC dispose d'une marge de crédit auprès d'une institution financière pour un montant autorisé de 60 000 000 \$ (60 000 000 \$ en 2022), portant intérêt au taux de base de l'institution bancaire diminué de 0,25 %, renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2023, la marge de crédit est inutilisée (inutilisée également au 31 décembre 2022).

Le RTC dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour un montant autorisé de 227 651 000 \$ (125 311 000 \$ au 31 décembre 2022) afin de financer les dépenses admissibles à des subventions d'investissement du Gouvernement du Québec. Elle porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor majoré de frais de gestion de 0,02 %. Au 31 décembre 2023, la marge de crédit a un solde de 13 670 451 \$ (inutilisée au 31 décembre 2022).

Dans le cadre du projet du tramway de Québec, le RTC dispose d'une marge de crédit auprès de Financement-Québec pour un montant autorisé de 410 800 000 \$. Aux fins de l'utilisation de cette marge, le RTC et la Ville de Québec ont signé une entente de collaboration dans laquelle les modalités de son utilisation ont été convenues. La marge porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor majoré de frais de gestion de 0,02 %. Au 31 décembre 2023, la marge de crédit a un solde de 19 259 880 \$.

Le RTC conclut périodiquement des opérations d'échange sur commodité (contrats de swaps) pour couvrir des fluctuations de prix du carburant et dispose ainsi d'une ligne de trésorerie de 15 000 000 \$ auprès d'une institution financière (note 19).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Au cours de l'exercice, une augmentation des emprunts temporaires de 19 259 880 \$ (0 \$ en 2022) a été comptabilisée en contrepartie des débiteurs.

**10. Crédeurs et charges à payer**

		2023	2022
Fournisseurs	41	20 177 317	22 898 732
Salaires et avantages sociaux	42	32 705 522	30 999 595
Dépôts et retenues de garantie	43		
Provision pour contestations d'évaluation	44		
Autres			
▪ Ministère des Transports	45.1	36 173 353	3 053 125
▪ Intérêts courus sur dette long terme	45.2	2 292 020	1 485 019
▪ Ville de Québec	45.3		9 093 437
	46	91 348 212	67 529 908

**Note**

**Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP)**

Le PAUTCP visait à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de compenser pour les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, avec la fin de ce programme, les sommes reçues de 33 000 000 \$ devront être remboursées à même les contributions futures du Ministère.

**11. Revenus reportés**

		2023	2022
Taxes perçues d'avance	47		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	48		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	49		
Accès entreprise Québec	50		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	51		31 548 655
Autres			
▪ Transferts	52.1	163 324 292	3 879 250
▪ Autres	52.2	3 530 744	2 549 457
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	53		
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	54		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	55		
Société québécoise d'assainissement des eaux	56		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	57		
Autres contributions des promoteurs	58		
Fonds de redevances réglementaires	59		
Autres			
▪	60.1		
	61	166 855 036	37 977 362

**Note**

Les revenus reportés liés aux transferts sont en lien avec le projet du Tramway de Québec pour 159 500 000 \$ et avec la SOFIL pour 3 800 000 \$ (3 800 000 \$ en 2022).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2023	2022
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	0,80	5,25	2024	2031	62	172 983 000	200 390 000
Obligations et billets en monnaies étrangères					63		
Gains (pertes) de change reportés					64		
					65		
<b>Autres dettes à long terme</b>							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	1,94	4,90	2028	2043	66	212 543 456	137 554 250
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres					69		
					70	385 526 456	337 944 250
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 1 831 035)	( 1 778 259)
					72	383 695 421	336 165 991

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2023
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location-acquisition	Autres	
2024	73	44 536 000		12 424 762	56 960 762
2025	74	43 018 000		12 424 762	55 442 762
2026	75	53 789 000		12 424 762	66 213 762
2027	76	21 358 000		12 424 762	33 782 762
2028	77	5 474 000		12 424 762	17 898 762
2029 et plus	78	4 808 000		150 419 646	155 227 646
	79	172 983 000		212 543 456	385 526 456
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	( )
	81	172 983 000		212 543 456	385 526 456

**Note**

Au cours de l'exercice, une augmentation de la dette à long terme de 72 444 000 \$ (82 628 000 \$ en 2022) a été comptabilisée en contrepartie des créditeurs.

Au cours de l'exercice, un remboursement de la dette de 7 055 000 \$ (2 924 000 \$ en 2022) a été comptabilisée en contrepartie des débiteurs.

Le RTC a signé une convention de prêt à long terme avec Financement-Québec lui permettant de contracter des emprunts pour lesquels il bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec octroyée par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, pourvoyant au paiement en capital et intérêts de l'emprunt concerné. Le montant autorisé d'ici le 31 mars 2024 est de 113 932 900 \$. Au 31 décembre 2023, le solde en capital des emprunts contractés en vertu de cette convention s'élève à 9 600 356 \$ (0 \$ au 31 décembre 2022).

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Dans le cadre du projet du Tramway de Québec, le RTC a également signé une convention de prêt à long terme avec Financement-Québec lui permettant de contracter des emprunts pour lesquels il est prévu que la ministre des Transports et de la Mobilité durable accordera des subventions pourvoyant au paiement en capital et intérêts de ces emprunts. Le montant autorisé jusqu'au 31 décembre 2023 est de 1 800 000 000 \$. Au 31 décembre 2023, le solde en capital des emprunts contractés en vertu de cette convention s'élève à 202 943 100 \$ (137 554 250 \$ au 31 décembre 2022). Une prolongation a été obtenue en février 2024 (note 28).

### 13. Avantages sociaux futurs

		2023	2022
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	(8 532 700)	(11 098 300)
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	(39 143 400)	(38 057 000)
	84	(47 676 100)	(49 155 300)
<b>Charge de l'exercice</b>			
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	9 465 200	8 976 900
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	2 117 500	3 069 400
Régimes à cotisations déterminées	87		
Autres régimes (REER et autres)	88		
Régimes de retraite des élus municipaux	89		
	90	11 582 700	12 046 300

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

### Note

#### 14. Autres passifs

		2023	2022
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	91		
Assainissement des sites contaminés	92		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	93	1 387 697	
Autres			
▪	94,1		
	95	1 387 697	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	96	1 387 697	
Passifs engagés	97		
Passifs réglés	98	( )	( )
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	99		
Révisions des estimations de flux de trésorerie	100		
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	101	1 387 697	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

### Note

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme municipal concernent les infrastructures et les bâtiments.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes:

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4 %
Période d'actualisation*	De 7 à 37 ans
Taux d'inflation	2 %

\* La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimés avant actualisation pour réaliser les activités de mise hors service au 31 décembre 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 2 515 000 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	102				
Eaux usées	103				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	104	70 619 094	855 742	28 546	71 446 290
Autres					
▪	105.1				
Réseau d'électricité	106				
Bâtiments	107	133 358 603	7 903 222	925 245	140 336 580
Améliorations locatives	108				
Véhicules	109	489 873 343	11 721 931	124 523	501 470 751
Ameublement et équipement de bureau	110	64 789 743	4 164 533	721 467	68 232 809
Machinerie, outillage et équipement divers	111	32 261 660	11 671 661	246 884	43 686 437
Terrains	112	93 804 678	2 413 926		96 218 604
Autres	113				
	114	884 707 121	38 731 015	2 046 665	921 391 471
Immobilisations en cours	115	23 171 094	13 874 865		37 045 959
	116	907 878 215	52 605 880	2 046 665	958 437 430
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	117				
Eaux usées	118				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	119	34 029 164	3 144 392	12 166	37 161 390
Autres					
▪	120.1				
Réseau d'électricité	121				
Bâtiments	122	55 696 955	3 365 612	761 048	58 301 519
Améliorations locatives	123				
Véhicules	124	247 389 948	30 621 615	98 724	277 912 839
Ameublement et équipement de bureau	125	44 638 671	5 720 382	712 629	49 646 424
Machinerie, outillage et équipement divers	126	16 284 392	2 468 620	120 903	18 632 109
Autres	127				
	128	398 039 130	45 320 621	1 705 470	441 654 281
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	129	509 839 085			516 783 149
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	130	42 032 457	560 377	4 419 851	38 172 983
Amortissement cumulé	131	( 17 187 686)	( 1 880 630)	( )	( 19 068 316)
Valeur comptable nette	132	24 844 771			19 104 667

**Note**

Un montant de 11 199 489 \$ (14 416 949 \$ en 2022) est inclus dans les créditeurs et charges à payer relativement aux acquisitions d'immobilisations.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**16. Propriétés destinées à la revente**

	2023	2022
Immeubles de la réserve foncière	133	
Immeubles industriels municipaux	134	
Autres	135	
	136	
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	137	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	138	

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
▪	139.1				
	140				
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
▪	141.1				
	142				
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	143				

**Note****18. Autres actifs non financiers**

		2023	2022
Frais payés d'avance			
▪ Frais payés d'avance	144.1	2 789 188	1 988 558
Autres			
▪ Dépôt sur actifs de transport	145.1	252 865 775	122 893 425
▪ Dépôt sur acquisition d'immobilisations et frais de refinancement	145.2	1 232 509	2 256 819
	146	256 887 472	127 138 802

**Note**

Les dépôts sur actifs de transport inclus dans les autres actifs non financiers sont sujets à une incertitude importante relative à la mesure. Il y a une incertitude quant à la poursuite du projet du Tramway de Québec en raison de la pause imposée par le gouvernement du Québec visant notamment à identifier une solution de transport structurant pour la Ville de Québec. Le dénouement de cette incertitude pourrait entraîner une réduction de valeur des autres actifs non financiers variant de 0 \$ et 252 900 000 \$. L'impact réel de cette incertitude est inconnu, car il dépend de décisions futures du gouvernement du Québec.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**19. Obligations contractuelles**

**a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains**

À la suite d'appels d'offres, le RTC s'est engagé à faire l'achat de 98 autobus hybrides et électriques dont 49 articulés hybrides et 24 standards hybrides, lesquels seront livrés en 2024. Les montants à verser pour ces acquisitions s'élèvent à 159 600 000 \$ et les versements sont prévus ainsi: 122 100 000 \$ en 2024, 14 800 000 \$ en 2026 et 22 700 000 \$ en 2027. Les dépenses admissibles feront l'objet de subventions à des taux variant de 60 % et 90 % selon les programmes d'aide du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**b) Baux à long terme**

Le RTC s'est engagé à verser des sommes totalisant 5 099 000 \$ en vertu de baux échéant de 2024 à 2028. Les versements s'échelonnent ainsi : 1 715 000 \$ en 2024, 1 572 000 \$ en 2025, 1 177 000 \$ en 2026, 595 000 \$ en 2027 et 40 000 \$ en 2028.

**c) Opérations d'échange sur commodité (swaps)**

Le RTC a négocié des contrats d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lesquels comportent une durée prédéterminée.

Afin de se prémunir des variations de prix, le RTC a négocié des opérations d'échange sur commodité (contrats de swaps) avec une institution financière. Dans le cadre de ces ententes, le RTC a convenu d'échanger des liquidités avec l'institution financière en fonction de la variation d'un indice déterminé. Pour la durée restante de ces ententes, la couverture s'applique sur un total de 26 millions de litres de carburant et s'échelonne de janvier 2024 à décembre 2027.

**d) Service de transport adapté de la Capitale**

L'entité contrôlée par le RTC s'est engagé par bail jusqu'en septembre 2027 pour la location de locaux et l'obtention de services, le tout pour un montant de 1 242 000 \$.

De plus, elle s'est engagé par contrats pour obtenir les services de minibus privés. Ces ententes se terminent à des dates différentes au cours de 2024. Le montant des obligations en 2024 relativement à ces services sont de 2 706 000 \$. La dépense réelle peut être ajustée à la hausse en fonction de la variation du prix du carburant comparativement à un prix de référence.

**d) Capitale Mobilité, Société en développement commercial, Société en commandite**

La société s'est engagée par bail jusqu'en 2032 pour la location de locaux, le tout pour un solde de 939 000 \$. L'échéancier des obligations contractuelles est établi ainsi :

2024	96 000 \$
2025	97 000 \$
2026	98 000 \$
2027	98 000 \$
2028	108 000 \$
2029 à 2032	442 000 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**20. Droits contractuels****Programmes de subvention**

Dans le cadre de programmes de subvention se rapportant à divers travaux et à l'acquisition de véhicules et d'équipements, le RTC, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral ont signé des protocoles d'entente et d'aide financière dans lesquels les gouvernements s'engagent à verser des sommes totalisant 163 100 000 \$. Le RTC estime que ces revenus de transfert seront comptabilisés entre 2024 et 2027.

**Tramway de Québec**

Dans le cadre du Plan économique du Québec, le premier ministre du Québec et le maire de la Ville de Québec ont signé, le 16 mars 2018, une entente confirmant l'engagement du gouvernement du Québec pour le financement des dépenses admissibles du projet du Tramway de Québec.

La contribution du gouvernement du Québec aux dépenses admissibles du projet s'établit à un montant pouvant atteindre 1 865 000 000 \$.

Au 31 décembre 2023, un montant de 758 400 000 \$ a été autorisé au RTC, à titre de contribution aux dépenses admissibles financées par le gouvernement du Québec, pour la réalisation des plans et devis et des travaux et activités préparatoires essentiels au projet. À la date des états financiers consolidés, des revenus de subvention cumulatifs de 336 500 000 \$ ont été constatés. Les droits contractuels recevables s'établissent à 421 900 000 \$.

Le RTC s'est engagé à compenser la Ville de Québec pour les dépenses admissibles réalisées par celle-ci dans le cadre du projet, jusqu'à concurrence de la contribution autorisée par le gouvernement du Québec.

Les droits contractuels du projet du Tramway de Québec sont soumis à une incertitude importante relative à la mesure. Il y a une incertitude quant à la poursuite du projet du Tramway de Québec en raison de la pause imposée par le gouvernement du Québec visant notamment à identifier une solution de transport structurant pour la Ville de Québec.

La Ville de Québec et le gouvernement du Québec ont convenu des activités et des travaux à poursuivre durant la pause du projet, ainsi que des effectifs à conserver en poste durant cette période. La valeur des droits contractuels assujettis à cette incertitude est soumise au processus décisionnel du gouvernement du Québec. L'impact réel de cette incertitude est inconnu, car il dépend de décisions futures du gouvernement du Québec.

**Redevances publicitaires**

Dans le cadre d'une entente intervenue avec un partenaire en publicité, Capitale Mobilité recevra des redevances minimales de 8 700 000 \$ d'ici au 31 décembre 2025. L'obtention de ces redevances minimales est prévue de cette manière: 4 300 000 \$ en 2024 et 4 400 000 \$ en 2025. Ces redevances pourraient être plus élevées si les revenus publicitaires du partenaire dépassaient certains niveaux.

**21. Passifs éventuels**

S.O.

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	147.1		
	148		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	149.1		

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2023	2022
	150		
	151		

S.O.

**B) Auto-assurance**

S.O.

**C) Poursuites**

S.O.

**D) Autres**

Au cours d'un exercice passé, le tribunal d'arbitrage a rendu une décision en lien avec l'interprétation d'une convention collective. À cet effet, le RTC a comptabilisé un passif éventuel ainsi qu'une charge correspondante selon une évaluation basée sur des litiges similaires.

Considérant que les discussions sont toujours en cours quant à l'évaluation du règlement en lien avec cette décision, le montant du passif n'est pas divulgué aux états financiers et ce dernier pourrait différer de l'estimation faite par la direction.

**22. Actifs éventuels**

**Partage de l'imputation du coût des lésions professionnelles**

Dans le régime de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la règle générale qui s'applique en matière d'imputation prévoit que le coût des prestations d'une lésion professionnelle est imputé à l'employeur du travailleur qui a subi la lésion. Certaines mesures d'exception à cette règle générale sont prévues à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP - R.L.R.Q., chap. A-3.001). Ainsi, sous respect de certaines conditions et de certains délais, un transfert ou un partage d'imputation peut être accordé. Lorsqu'un transfert ou un partage d'imputation est accordé, la totalité ou une partie du coût des prestations sera imputée à une autre entité que l'employeur.

En date du 31 décembre 2023, le RTC était dans l'attente du dénouement de plusieurs demandes de transfert ou de partage d'imputation. Si des décisions favorables étaient rendues pour l'entièreté de ces demandes, une somme d'environ 2 600 000 \$, excluant les intérêts, serait remboursée au RTC. Cependant, en appliquant à chaque demande des probabilités de décision favorable en fonction du degré d'avancement de la demande, le RTC estime pouvoir raisonnablement recouvrer 1 600 000 \$ en excluant les intérêts. Ce recouvrement n'a pas été comptabilisé.

**23. Redressement aux exercices antérieurs**

S.O.

**24. Données budgétaires**

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec des données budgétaires consolidées, ajustées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le budget consolidé est constitué de la combinaison du budget non consolidé adopté par l'Administration municipale et du budget adopté par le principal organisme contrôlé, après élimination des opérations réciproques.

Une comparaison avec le budget non consolidé adopté par l'Administration municipale est également présentée dans les informations sectorielles.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les ajustements requis aux budgets adoptés afin de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont les suivants : les revenus d'investissement, la charge d'amortissement, les éléments de conciliation à des fins fiscales de fonctionnement et les autres revenus.

Le tableau suivant présente le sommaire des ajustements :

	Budgets adoptés			Budget au rapport financier
	Administration municipale	Organisme contrôlé et éliminations	Consolidé	Consolidé
Revenus	268 041 290 \$	11 161 510 \$	279 202 800 \$	334 845 814 \$
Charges	254 913 090 \$	11 161 510 \$	266 074 600 \$	317 114 505 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Excédent de l'exercice	13 128 200 \$	0 \$	13 128 200 \$	17 731 309 \$
Conciliation à des fins fiscales	(13 128 200) \$	0 \$	(13 128 200) \$	(17 731 309) \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

## 25. Instruments financiers

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les instruments financiers dérivés.

Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, le RTC s'est fié sur un prix coté. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023****Gestion des risques liés aux instruments financiers**

Dans le cours normal de ses activités, le RTC est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour le RTC sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux dérivés.

L'exposition maximale du RTC au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 décembre.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

**Débiteurs**

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le RTC évalue régulièrement la probabilité de recouvrement. Le RTC ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque que les débiteurs sont principalement à recevoir d'organismes gouvernementaux et municipaux, le risque de crédit pour le RTC est limité. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des débiteurs. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 décembre se détaille comme suit :

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Non en souffrance		3 823 083 \$	4 010 744 \$
En souffrance:			
	moins de 30 jours	- \$	- \$
	de 30 à 60 jours	608 357 \$	472 965 \$
	plus de 60 jours	1 814 606 \$	774 300 \$
		6 246 046 \$	5 258 009 \$
Moins la provision pour créances douteuses		(74 916) \$	(44 916) \$
		6 171 130 \$	5 213 093 \$

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	44 916 \$
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	30 000 \$
Montants recouverts	- \$
Solde à la fin	74 916 \$

Le RTC est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

**Dérivés**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Les instruments financiers dérivés comportent un élément de risque de crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations de la contrepartie. Le RTC réduit ce risque en traitant avec des institutions financières reconnues.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le RTC éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Ce risque est géré en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit. Le RTC établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les tableaux suivants représentent les flux de trésorerie contractuels pour les passifs financiers en fonction de leurs échéances contractuelles :

Au 31 décembre 2023					
	<b>2024</b>	<b>2025 - 2026</b>	<b>2027 - 2028</b>	<b>2029 et suivantes</b>	<b>Total</b>
Emprunts temporaires	32 930 331 \$	- \$	- \$	- \$	32 930 331 \$
Créditeurs et charges à payer	29 534 759 \$	39 450 966 \$	3 444 094 \$	7 758 909 \$	80 188 729 \$
Intérêts courus à payer sur dette à long terme	2 292 020 \$	- \$	- \$	- \$	2 292 020 \$
Dette à long terme	56 960 762 \$	121 656 524 \$	51 681 524 \$	155 227 646 \$	385 526 456 \$
	121 717 872 \$	161 107 490 \$	55 125 618 \$	162 986 555 \$	500 937 535 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Au 31 décembre 2022					
	2024	2025 - 2026	2027 - 2028	2029 et suivantes	Total
Emprunts temporaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Créditeurs et charges à payer	33 603 819 \$	2 966 006 \$	3 560 258 \$	15 271 053 \$	55 401 136 \$
Intérêts courus à payer sur dette à long terme	1 485 019 \$	- \$	- \$	- \$	1 485 019 \$
Dette à long terme	45 013 150 \$	99 221 300 \$	86 623 300 \$	107 086 500 \$	337 944 250 \$
	80 101 988 \$	102 187 306 \$	90 183 558 \$	122 357 553 \$	394 830 405 \$

Les montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme contribuent à réduire le risque de liquidité auquel le RTC est exposé en lien avec ses dettes à long terme.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le RTC est exposé seulement au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

L'exposition au risque de taux d'intérêt du RTC est attribuable à ses passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des passifs financiers, mais comme le RTC prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le RTC est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des passifs financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	2023	2022
Emprunts temporaires	32 930 331 \$	- \$
Dette à long terme	385 526 456 \$	337 944 250 \$
	416 625 752 \$	336 165 991 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**26. Transferts**

**Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)**

Le PADTC a pour objectif général de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées au secteur du transport des personnes au Québec. À cette fin, il vise à accroître l'utilisation du transport collectif par l'amélioration de ces services par la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile auprès de la population québécoise en général et des travailleurs en particulier. Ce programme est divisé en trois volets. Le RTC bénéficie du Volet I - Aide financière au maintien, au développement et à l'optimisation des services de transport en commun dont les objectifs sont d'accroître l'offre de services de transport en commun en milieu urbain ou d'améliorer la performance de ces services.

**Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)**

Le PAFFITC vise à devancer la réalisation de projets déjà prévus dans le secteur du transport collectif du gouvernement du Québec ou à permettre la réalisation à court terme d'un plus grand nombre de projets d'infrastructures en transport en commun. Plus spécifiquement, il a pour objet de soutenir les investissements visant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants, et ceux visant la réalisation d'études en appui aux projets d'expansion de réseau dont la réalisation est planifiée à plus long terme. Les dépenses admissibles à ce programme sont subventionnées à un taux de 90 %.

**Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP)**

En vertu du PAGTCP, le RTC est admissible à des subventions pour maintenir ses actifs, améliorer ses équipements et infrastructures ainsi que pour l'expansion de son réseau de transport en commun. Ce programme permet de subventionner les dépenses admissibles à des taux variant de 50 % et 100 % selon la nature de l'immobilisation.

**Programme de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)**

Le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) a comme objectif de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services de transport en commun. Ce programme permet au RTC de subventionner le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport en commun à des taux variant de 85 % et 95 % selon la nature de l'immobilisation.

**Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)**

Ce programme permet d'accompagner les municipalités dans le développement de l'offre de vélos en libre-service. Il vise à intensifier la mise en place d'infrastructures et de services de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain. Le programme est en partie financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

**Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)**

Ce programme a comme objectif d'améliorer et de développer des réseaux de transport collectif ainsi que de maintenir des actifs de transport collectif. Ce programme permet au RTC de subventionner la réalisation des projets visant le maintien, l'amélioration et le développement des réseaux de transport en commun à des taux variant de 90 % à 100 % des dépenses admissibles.

**Programme de subvention au transport adapté (PSTA)**

En vertu de ce programme, le STAC est admissible à une subvention qui comprend une enveloppe de base ainsi qu'un montant alloué en fonction de la croissance des déplacements réalisés jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**Décret - Relance des services de transport collectif urbain**

En novembre 2023, le RTC s'est vu octroyer par un décret du ministre des Transports et de la Mobilité durable, une aide financière de 27 600 000 \$ dans le but de soutenir la relance des services de transport collectif urbain et d'assurer leur continuité. Cette aide financière lui sera versé en mars 2024 mais doit être constatée entièrement aux résultats 2023 du RTC en vertu des modalités de l'entente. Il est cependant convenu que tout surplus généré par cette contribution pourra être affecté aux exercices futurs.

**27. Opérations interentités**

Au cours de l'exercice, le RTC a reçu une contribution d'un montant de 143 100 000 \$ (135 300 000 \$ en 2022) de l'agglomération de Québec, dont environ 93 % (93 % en 2022) est assumé par la Ville de Québec. Cette opération a été comptabilisée à la valeur d'échange.

Au 31 décembre 2023, des obligations et des engagements du RTC pour des montants de 85 500 000 \$ et de 169 700 000 \$ respectivement sont garantis par l'agglomération de Québec.

**28. Événement subséquent**

En février 2024, la période de financement des dépenses du projet du Tramway de Québec sous la convention de prêt à long terme intervenue avec Financement-Québec (note 12) a été prolongée jusqu'au 31 mars 2024. Après cette date, les financements se feront au comptant. Le montant autorisé pour la durée de la prolongation est de 19 831 000 \$.

**29. Chiffres comparatifs**

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalisations 2022	Budget 2023	Réalisations 2023		
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement	Organismes contrôlés et partenariats
<b>Revenus</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
Taxes	1					
Compensations tenant lieu de taxes	2					
Quotes-parts	3	135 317 400	143 031 000	143 131 000		143 131 000
Transferts	4	59 566 011	43 386 834	86 680 293		96 291 609
Services rendus	5	65 980 245	79 155 070	79 611 678		80 996 363
Imposition de droits	6					
Amendes et pénalités	7					
Revenus de placements de portefeuille	8					
Autres revenus d'intérêts	9	794 042	58 250	2 291 411		66 523
Autres revenus	10	2 010 912	2 945 820	2 179 274		5 108
Effet net des opérations de restructuration	11					
	12	263 668 610	268 576 974	313 893 656		21 688 470
<b>Investissement</b>						
Taxes	13					
Quotes-parts	14					
Transferts	15	71 846 300	52 396 570	124 552 829		124 552 829
Imposition de droits	16					
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	17					
Autres	18					
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	19					
Effet net des opérations de restructuration	20					
	21	71 846 300	52 396 570	124 552 829		124 552 829
	22	335 514 910	320 973 544	438 446 485		21 688 470
<b>Charges</b>						
Administration générale	23	25 495 678	30 902 670	29 441 974	5 690 426	2 191 021
Sécurité publique	24					
Transport	25	216 361 322	219 606 563	251 622 383	39 593 083	19 101 630
Hygiène du milieu	26					
Santé et bien-être	27					
Aménagement, urbanisme et développement	28					
Loisirs et culture	29					
Réseau d'électricité	30					
Frais de financement	31	7 783 693	6 942 002	12 821 104		434 473
Effet net des opérations de restructuration	32					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	33	45 350 062	48 400 000	45 283 509	(45 283 509)	
	34	294 990 755	305 851 235	339 168 970		21 727 124
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	35	40 524 155	15 122 309	99 277 515		(38 654)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Réalizations 2022	Budget 2023	Réalizations 2023	Total consolidé <sup>1</sup>
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale Organismes contrôlés et partenariats	
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	1	40 524 155	15 122 309	99 277 515	99 238 724
Moins : revenus d'investissement	2 (	71 846 300)	52 396 570)	124 552 829)	124 552 829)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(31 322 145)	(37 274 261)	(25 275 314)	(38 654)
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>					
<i>Ajouter (déduire)</i>					
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>					
Amortissement	4	45 350 062	48 400 000	45 283 509	45 320 621
Produit de cession	5	12 950		87 354	87 354
(Gain) perte sur cession	6	(7 950)		253 841	253 841
Réduction de valeur / Reclassement	7				
	8	45 355 062	48 400 000	45 624 704	45 661 816
<b>Propriétés destinées à la vente</b>					
Coût des propriétés vendues	9				
Réduction de valeur / Reclassement	10				
	11				
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>					
Remboursement ou produit de cession	12				
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13				
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14				
	15				
<b>Financement</b>					
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16	234 921	346 963	125 905	134 071
Remboursement de la dette à long terme	17 (	11 116 470)	10 506 440)	10 424 289)	10 424 289)
	18	(10 881 549)	(10 159 477)	(10 298 384)	8 166
				8 166	(10 290 218)
<b>Affectations</b>					
Activités d'investissement	19 (	2 745 260)	472 260)	1 942 880)	1 942 880)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20				
Excédent de fonctionnement affecté	21				
Réserves financières et fonds réservés	22				
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23	(406 108)	(494 002)	1 348 519	(6 624)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24				1 341 895
	25	(3 151 368)	(966 262)	(594 361)	(600 985)
	26	31 322 145	37 274 261	34 731 959	38 654
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27			9 456 645	9 456 508

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Réalizations 2022		Réalizations 2023	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	71 846 300	124 552 829	124 552 829
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles				
Administration générale	2 (	9 014 503)(	4 025 823)(	1 451 426)(
Sécurité publique	3 (	)	)	)
Transport	4 (	18 305 418)(	47 128 631)(	)
Hygiène du milieu	5 (	)	)	)
Santé et bien-être	6 (	)	)	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	)	)	)
Loisirs et culture	8 (	)	)	)
Réseau d'électricité	9 (	)	)	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)	)	)
	11 (	27 319 921)(	51 154 454)(	1 451 426)(
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Acquisition	12 (	)	)	)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Émission ou acquisition	13 (	)	767 720)(	)
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités d'investissement	14	16 888 500	10 832 020	767 720
<b>Affectations</b>				
Activités de fonctionnement	15	2 745 260	1 942 880	1 942 880
Excédent accumulé				
Excédent de fonctionnement non affecté	16			
Excédent de fonctionnement affecté	17			
Réserves financières et fonds réservés	18			
	19	2 745 260	1 942 880	1 942 880
	20	(7 686 161)	(39 147 274)	(683 706)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	64 160 139	85 405 555	(683 706)

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES**  
**SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2022		2023	
		Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé <sup>1</sup>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	51 992 655	3 396 763	1 567 219	4 963 982
Débiteurs (note 5)	2	376 881 262	619 534 509	1 881 368	620 333 604
Prêts (note 6)	3		776 000		
Placements de portefeuille (note 7)	4				
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5				
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6				
Autres actifs financiers (note 8)	7		520 851		520 851
	8	428 873 917	624 228 123	3 448 587	625 818 437
<b>PASSIFS</b>					
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9				
Emprunts temporaires (note 9)	10		32 930 331		32 930 331
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	62 804 093	86 096 122	6 334 463	91 348 212
Revenus reportés (note 11)	12	37 977 362	166 855 036		166 855 036
Dettes à long terme (note 12)	13	336 165 991	383 702 045	769 376	383 695 421
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14	49 155 300	47 676 100		47 676 100
Autres passifs (note 14)	15		1 387 697		1 387 697
	16	486 102 746	718 647 331	7 103 839	723 892 797
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(57 228 829)	(94 419 208)	(3 655 252)	(98 074 360)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>					
Immobilisations corporelles (note 15)	18	507 448 935	512 978 685	3 804 464	516 783 149
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19				
Stocks de fournitures	20	6 677 843	7 389 110		7 389 110
Actifs incorporels achetés (note 17)	21				
Autres actifs non financiers (note 18)	22	127 066 672	256 814 499	73 282	256 887 472
	23	641 193 450	777 182 294	3 877 746	781 059 731
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>					
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	24	384 442	9 841 086	32 372	9 873 349
Excédent de fonctionnement affecté	25	10 698 124	9 698 224		9 698 124
Réserves financières et fonds réservés	26				
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	27	(1 295 436))	(38 975))	)	(38 975))
Financement des investissements en cours	28	147 238 129	232 628 911	(2 844 966)	229 783 945
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	29	424 348 490	430 035 039	3 035 088	433 070 127
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	30		520 851		520 851
	31	583 964 621	682 763 086	222 494	682 985 371
Obligations contractuelles (note 19)					
Droits contractuels (note 20)					
Passifs éventuels (note 21)					
Actifs éventuels (note 22)					

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		Administration municipale		Données consolidées	
		Budget 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2023	Réalisations 2022
<b>Rémunération</b>					
Liée au programme Accès entreprise Québec	1				
Autre	2	142 622 200	142 302 397	144 558 070	138 011 129
<b>Charges sociales</b>					
Liées au programme Accès entreprise Québec	3				
Autres	4	35 199 080	31 552 571	32 232 084	32 655 223
<b>Biens et services</b>					
Services obtenus d'organismes municipaux					
Compensations pour services municipaux	5	1 908 850	1 730 997	1 730 997	1 642 636
Ententes de services					
Services de transport collectif	6				
Autres services	7				
Autres biens et services	8	59 785 920	65 165 378	82 779 482	71 131 137
<b>Frais de financement</b>					
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge					
De l'organisme municipal	9	1 950 621	1 819 345	1 819 345	4 403 356
D'autres organismes municipaux	10				
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11	2 760 179	8 083 213	8 083 213	2 014 503
D'autres tiers	12				
Autres frais de financement	13	2 231 202	2 918 546	3 063 604	1 365 834
<b>Contributions</b>					
Organismes municipaux					
Quotes-parts	14	9 132 271	10 088 278		
Transferts	15				
Autres	16		28 312 429	28 312 429	7 186 980
Autres					
Transferts	17				
Autres	18	1 837 740	1 877 729	1 879 276	1 848 148
<b>Amortissement</b>					
Immobilisations corporelles	19	48 400 000	45 283 509	45 320 621	45 415 610
Actifs incorporels achetés	20				
<b>Autres</b>					
Autres	21.1	23 172	34 578	34 578	39 573
	22	305 851 235	339 168 970	349 813 699	305 714 129

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	9 873 349	416 727
Excédent de fonctionnement affecté	2	9 698 124	9 698 124
Réserves financières et fonds réservés	3		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4	(38 975)	(1 295 436)
Financement des investissements en cours	5	229 783 945	145 076 869
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	433 070 127	426 738 640
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7	520 851	
	8	682 985 371	583 225 796
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	9 841 086	665 443
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10	32 263	(248 716)
	11	9 873 349	416 727
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Fond d'immobilisation	12.1	9 681 424	9 681 424
▪ Autres	12.2	16 700	16 700
	13	9 698 124	9 698 124
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪	14.1		
	15		
	16	9 698 124	9 698 124

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières - Administration municipale		
▪	17.1	
	18	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
▪	19.1	
	20	
<b>Fonds réservés</b>		
Fonds de roulement		
Administration municipale	21	
Organismes contrôlés et partenariats	22	
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	23	
Organismes contrôlés et partenariats	24	
Montant non réservé		
Administration municipale	25	
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Fonds local d'investissement	27	
Fonds local de solidarité	28	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	29	
Autres		
▪	30.1	
	31	
	32	

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	33 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	34 (	)(
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	35 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	36 (	)(
Autres	37 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	38 (	)(
	39 (	)(
Activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement	40 (	)(
Assainissement des sites contaminés	41 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	42 (	1 387 697)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	43 (	)(
Autres	44.1 (	)(
▪	45 (	1 387 697)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	46 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	47 (	)(
Mesures relatives à la COVID-19		
Utilisation du fonds général	48 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	49 (	)(
Autres	50.1 (	)(
▪	51 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ	52 (	)(
Mesure relative à la COVID-19	53 (	)(
Frais d'émission de la dette à long terme	54 (	1 831 035)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	55 (	)(
Autres	56.1 (	)(
▪	57 (	1 831 035)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	58	1 831 035
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	59	1 778 259
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	60	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	61	
Autres	62.1	1 426 672
▪ Autres débiteurs	63	3 257 707
	64 (	(38 975)(
		(1 295 436))

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>			
<b>Financement des investissements en cours</b>			
Financement non utilisé	65	286 044 505	171 176 203
Investissements à financer	66 (	56 260 560)(	26 099 334)
	67	229 783 945	145 076 869
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>			
<b>Éléments d'actif</b>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	68	516 783 149	509 839 085
Propriétés destinées à la revente	69		
Prêts	70		
Placements de portefeuille à titre d'investissement	71		
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	72		
	73	516 783 149	509 839 085
Ajustements aux éléments d'actif	74		
	75	516 783 149	509 839 085
<b>Éléments de passif correspondant</b>			
Dette à long terme	76 (	383 695 421)(	336 165 991)
Frais reportés liés à la dette à long terme	77 (	1 831 035)(	1 778 259)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	78	299 982 399	253 065 546
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	79	1 831 035	1 778 259
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	80		
	81 (	83 713 022)(	83 100 445)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	82 (	)	)
	83 (	83 713 022)(	83 100 445)
	84	433 070 127	426 738 640

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	1
Régimes supplémentaires de retraite	2	1

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

Le RTC offre à ses employés un régime de retraite enregistré auprès de l'organisme Retraite Québec. Les dispositions du régime capitalisé prévoient que le versement des prestations est égal à 2,0 % du salaire de l'année indexé annuellement.

L'évaluation actuarielle du régime capitalisé en date du 31 décembre 2022 établissait :

Pour le service accumulé avant le 1er janvier 2014 (volet antérieur) :

- Un excédent actuariel sur le compte général de 51,5 millions \$;
- Un ratio de capitalisation moyen de 111,5 % sur le compte général et de 120,1 % sur l'actif total;
- Une valeur des obligations constituées de 448,6 millions \$.

Pour le service accumulé à compter du 1er janvier 2014 (volet courant) :

- Un déficit actuariel sur le compte général de 0,8 million \$;
- Un ratio de capitalisation moyen de 99,5 % sur le compte général et de 112,3 % sur l'actif total;
- Une valeur des obligations constituées de 153,8 millions \$.

La prochaine évaluation actuarielle est prévue au 31 décembre 2025 et sera disponible au cours de l'exercice financier 2026.

Un régime de rentes d'appoint est offert aux cadres supérieurs. Ce régime supplémentaire permet à ses participants de recevoir des prestations additionnelles de retraite en sus de celles versées par le régime de base.

**Contestation de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal**

Depuis la sanction de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) le 5 décembre 2014, des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des associations d'employés.

Dans un jugement rendu le 9 juillet 2020, la Cour supérieure du Québec a déclaré inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues par cette loi. La Cour a cependant déclaré constitutionnelles les dispositions de la même loi visant les participants actifs. Le gouvernement et certaines municipalités ont interjeté appel de la portion du jugement touchant les retraités. Des associations d'employés ont également interjeté appel de la portion du jugement affectant les participants actifs, faisant en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties.

Dans un jugement rendu le 10 mai 2023, la Cour d'appel du Québec a rejeté les appels et les appels incidents dans tous les dossiers et, par conséquent, les conclusions du jugement de première instance sont maintenues. À la date de mise au point définitive des états financiers, les parties ont fait parvenir des demandes d'autorisation pour considération par la Cour Suprême du Canada. L'exécution du jugement est donc suspendue jusqu'à ce que la Cour Suprême du Canada rende sa décision. De plus, le volet réparation n'ayant pas été arrêté par la Cour supérieure du Québec, les modalités qui en découleront, voire les modifications législatives qui pourraient être requises pour y donner suite, sont inconnues.

Puisque le résultat de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes et du jugement rendu en première instance n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2023. L'ampleur du passif éventuel ne peut être fournie car elle ne peut être mesurée avec une fiabilité raisonnable.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) au début de l'exercice	3	(11 098 300)	(13 268 000)
Charge de l'exercice	4 (	9 465 200)	( 8 976 900)
Cotisations versées par l'employeur	5	12 030 800	11 146 600
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6	(8 532 700)	(11 098 300)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7	772 379 400	732 319 100
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8 (	773 971 500)	( 733 682 600)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9	(1 592 100)	(1 363 500)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10	(6 940 600)	(9 734 800)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11	(8 532 700)	(11 098 300)
Provision pour moins-value	12 (	)	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13	(8 532 700)	(11 098 300)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>			
Nombre de régimes en cause	14	1	1
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16 (	1 592 100)	( 1 363 500)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17 (	1 592 100)	( 1 363 500)
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18	22 077 300	21 222 900
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19	17 468 000	45 100
	20	39 545 300	21 268 000
Cotisations salariales des employés	21 (	11 666 100)	( 11 195 600)
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22 (	)	( )
	23	27 879 200	10 072 400
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24	(962 000)	(1 046 600)
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25	(17 468 000)	(45 100)
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres			
▪	29.1		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	30	9 449 200	8 980 700
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	31	41 790 600	39 877 000
Rendement espéré des actifs	32 (	41 774 600)	( 39 880 800)
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	33	16 000	(3 800)
Charge de l'exercice	34	9 465 200	8 976 900

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

		2023	2022
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	52 222 800	42 967 000
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36 (	41 774 600)(	39 880 800)
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	10 448 200	3 086 200
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	5 187 600	(4 090 700)
Prestations versées au cours de l'exercice	39	35 859 400	31 654 500
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	762 988 600	722 478 100
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41		
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	1 592 100	1 363 500
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8			
Pour la réserve de restructuration	43		
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	44	140 818 500	87 714 400
DMERCA du nouveau volet	45	14	13
DMERCA de l'ancien volet	46	10	11
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet	47		
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	48	5,90 %	5,90 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	49	5,90 %	5,90 %
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	50	3,87 %	2,67 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	51	2,00 %	2,00 %
Autres hypothèses économiques			
▪	52.1		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	1
Autres avantages sociaux futurs	54	2

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

Les régimes d'avantages complémentaires de retraite non capitalisés comprennent le régime d'assurances collectives à la retraite, les allocations de retraite et le régime d'incapacité professionnelle.

	2023	2022
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55 (38 057 000)	(35 939 900)
Charge de l'exercice	56 ( 2 117 500)(	3 069 400)
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57 1 031 100	952 300
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58 (39 143 400)	(38 057 000)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 ( 27 708 200)(	29 493 700)
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61 (27 708 200)	(29 493 700)
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62 (11 435 200)	(8 563 300)
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63 (39 143 400)	(38 057 000)
Provision pour moins-value	64 ( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65 (39 143 400)	(38 057 000)
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66 3	3
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 ( 27 708 200)(	29 493 700)
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 ( 27 708 200)(	29 493 700)

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
<b>Charge de l'exercice</b>		
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70 1 264 700	1 789 400
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71	
	72 1 264 700	1 789 400
Cotisations salariales des employés	73 ( )	( )
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74 ( )	( )
	75 1 264 700	1 789 400
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76 (538 800)	478 900
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78	
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79	
Variation de la provision pour moins-value	80	
Autres	81.1	
▪		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82 725 900	2 268 300
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83 1 391 600	801 100
Rendement espéré des actifs	84 ( )	( )
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85 1 391 600	801 100
Charge de l'exercice	86 2 117 500	3 069 400
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88 ( )	( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90 3 410 700	9 177 100
Prestations versées au cours de l'exercice	91 1 031 100	952 300
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93	
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94	
DMERCA (moyenne pondérée s'il y a lieu)	95 12	11
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
(taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96 4,65 %	2,10 %
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97 %	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98 3,87 %	2,67 %
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99 %	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100 5,98 %	5,00 %
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101 3,57 %	5,00 %
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102	
Autres hypothèses économiques	103.1	
▪		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023**

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117		
<b>Description du régime</b>			
		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>			
	118		
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM	119		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM	120		
	121		

**Note**





720, rue des Rocailles, Québec (Québec) G2J 1A5  
Administration : 418 627-2351  
Service à la clientèle : 418 627-2511

